



POINT 1 : La CFDT continue de travailler encore et toujours sur ce sujet. La CFDT l'a affirmé à maintes reprises, la sécurité des agents est un dossier prioritaire. Pour autant, il ne s'agit pas d'en faire un sujet « électoraliste » ! Il ne s'agit pas pour les organisations syndicales de démontrer qui a les plus gros muscles mais bien de combattre ce fléau qui fait que nos collègues risquent leur vie à chaque prise de poste. Chaque organisation syndicale a sa façon de traiter ce sujet, il n'y a ni bonnes ni mauvaises manières. C'est au contraire le conglomérat de toutes les idées qui pourra peut-être faire bouger les choses.

C'est dans cet état d'esprit que la CFDT est en contact régulier avec le ministère des transports. La dernière rencontre a eu lieu le 22 juin avec Marc PAPANUTTI, directeur de cabinet de la ministre des transports, Elisabeth BORNE. Même si elle le fait sans tambour ni trompette, la CFDT ne lâche rien sur ce dossier. La CFDT remonte le quotidien réel des ouvriers autoroutiers et des ouvrières autoroutières dans les plus hautes instances de l'Etat. « Cent fois sur le métier remettons notre ouvrage ! ». Il y a un fait certain, ça n'est pas la CFDT à elle toute seule qui pourra changer les choses. Plus encore que pour tout autre sujet, ce dossier mérite la plus grande humilité ! Alors que le secteur autoroutier doit devenir innovant, à l'aube du projet Grand Paris ou de la mise en place du Free Flow, garder le contact avec l'Etat est capital.

C'est ce que la CFDT s'efforce de faire afin de porter votre voix, votre parole !

CDI de chantier



POINT 2 : L'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 permet d'ouvrir une négociation afin de mettre en place le CDI de chantier ou d'opération dans les entreprises. L'ASFA a profité de cette aubaine pour ouvrir une négociation sur ce sujet. La délégation CFDT avait mandat pour améliorer considérablement ces éventuels contrats de travail. Par exemple, la CFDT avait demandé à ce qu'un pourcentage de CDI de chantier soit embauché en CDI « traditionnel » à l'issue du chantier, l'ASFA a refusé. Tout au long de cette négociation, la délégation a essayé de faire évoluer ce nouveau genre de contrat de travail afin qu'il ne soit pas précaire. Ce nouveau contrat alors très largement amélioré aurait pu pallier à la baisse inexorable des effectifs dans les sociétés d'autoroutes. Il ne s'agissait donc pas de négocier la longueur de la corde comme on a pu le lire par ailleurs. La CFDT a fait le job, elle n'a pas été entendue, elle n'a donc pas signé cet accord.

Prime de travail



POINT 3 : Ça y est ! Depuis le temps qu'on l'attendait, la discussion sur la prime de travail sous circulation a enfin été ouverte chez Sapn. Une première réunion s'est tenue le 25 juin. Il s'agit pour l'instant d'une discussion, pas d'une renégociation de la prime actuelle. Les quatre organisations syndicales ont tout de même présenté des pistes de réflexion en vue d'une négociation. La direction qui en a pris note a donné rendez-vous aux organisations syndicales en septembre pour continuer la discussion.

Rendons à César ! Cette discussion était une demande FO lors de la NAO 2016, qui finalement a été rejointe par CFDT-CGT-UNSA puisque les quatre organisations syndicales ont signé l'accord qui incluait la demande FO.